

Ce bulletin à compléter et signer est à renvoyer, accompagné  
de votre chèque ou de votre ordre de virement à l'adresse suivante :

Hôpital national des 15-20 - Direction du Mécénat, 28 rue de Charenton – 75571 PARIS Cedex

### Les coordonnées de l'entreprise :

Raison sociale : ..... SIRET .....

Mme       M.

Nom : ..... Prénom : .....

Fonction : .....

Adresse : .....

Code Postal : ..... Ville : .....

Pays : ..... Téléphone : .....

Email : .....

**Je fais un don d'un montant de ..... euros**

**Je souhaite que mon don soit affecté à l'utilisation suivante :**

- Je laisse l'hôpital choisir en fonction de ses besoins prioritaires
- Je choisis d'affecter mon don à la lutte contre une maladie particulière : glaucome, les maladies de la rétine (DMLA, rétinite pigmentaire, rétinopathie diabétique...), les maladies de la cornée (kératocône, kératalgies...), les maladies génétiques de la vision, les maladies infectieuses... :

A préciser : \_\_\_\_\_

- La prise en charge des douleurs oculaires
- L'ophtalmologie pédiatrique
- La prise en charge du handicap visuel
- L'amélioration continue de la qualité et la sécurité des soins, du confort des patients, notamment en veillant au bien-être des personnels
- La préservation du patrimoine
- Autre : .....

### J'effectue mon don :

- Par chèque libellé à l'ordre du TRESOR PUBLIC
- Par virement bancaire en précisant en objet "Don" et en mentionnant la raison sociale de l'entreprise et ses coordonnées postales

<b>IBAN</b> : FR76 1007 1750 0000 0010 0435 416	<b>BIC</b> : BIC : TRPUFRP1
---	-----------------------------

Date :

Signature :

**Merci pour votre générosité !**

Vos dons à l'Hôpital national des 15-20 donnent droit à des réductions fiscales. Une entreprise peut déduire de son impôt sur les sociétés 60% du montant de son don jusqu'à 2 millions d'euros, puis 40% pour la fraction des versements supérieurs à cette somme, dans la limite de 20 000€ ou de 0,5 % du chiffre d'affaires si celui-ci est plus élevé. L'excédent est reportable sur les 5 exercices suivants. Vous recevrez un reçu fiscal quelques semaines après la réception de votre don. Pour toutes questions et informations complémentaires, contactez la Direction du mécénat : [relation-donateur@15-20.fr](mailto:relation-donateur@15-20.fr)